



## 9<sup>th</sup> NORTH AFRICA PETROLEUM EXHIBITION & CONFERENCE

NAPEC is the Largest Exhibition & Conference in Hydrocarbons  
and Energy Sector in Africa & Mediterranean Region

# MANUEL DE **CONSTRUCTEURS** DE STAND

**NAPEC RÉGLEMENT**

10-13 **Mars** 2019

Centre Des Conventions d'Oran

Mohammed Ben Ahmed (CCO), Algerie



## La période de **construction** des **stands** est **fixée** du **26 février** au **5 mars**

Tous les entrepreneurs ( **Constructeurs**) et **sous-traitants** doivent lire et accepter toutes les modalités et conditions relatives au **MANUEL de NAPEC**. Par conséquent, veuillez faire parvenir le Manuel des constructeurs de stands à vos entrepreneurs et à votre personnel.

La **construction de stands** obéit aux règles et conditions de l'organisateur et du centre d'exposition, auxquelles les constructeurs et les exposants doivent se conformer:

ORGANISATEUR DU NAPEC  
EURL NAPEC



-  +213 (0) 550 46 88 98
-  +213 (0) 550 49 60 61
-  [contact@napec-dz.com](mailto:contact@napec-dz.com)
-  [www.napec-dz.com](http://www.napec-dz.com)

LIEU D'EXPOSITION:  
**Centre Des Conventions  
d'Oran Mohammed Ben Ahmed (CCO)**



مركز المؤتمرات محمد بن أحمد  
CENTRE DE CONVENTIONS  
MOHAMED BENAHMED

-  Chemin de Wilaya route 75,  
31000 Oran, Algérie
-  [www.gcco.dz](http://www.gcco.dz)

# Table des Matières

---

1	<u>APPROBATION DE CONCEPTION DE STAND</u>	6
2	<u>FRAIS D'ACCÈS</u>	6
3	<u>COORDONNÉES DU PERSONNEL POUR LES BADGES</u>	6
4	<u>COMBINAISON DE TRAVAIL DES CONSTRUCTEURS DE STANDS</u>	6
5	<u>ESPACE FUMEUR</u>	7
6	<u>PÉRIODE DE MONTAGE DE STANDS</u>	7
7	<u>PÉRIODE DE DÉMANTÈLEMENT</u>	7
8	<u>LISTE DU MATÉRIEL ET DES ÉQUIPEMENTS POUR ACCÉDER AU SALON</u>	7
9	<u>CONSTRUCTION DES STANDS SPÉCIFIQUES DANS LE HALL DE L'EXPOSITION</u>	7
10	<u>PERSONNEL DES CONSTRUCTEURS DE STANDS</u>	7
11	<u>DÉCOUPE DE BOIS PENDANT LA PÉRIODE DE CONSTRUCTION</u>	8
12	<u>UTILISATION DES COULOIRS PENDANT LA PÉRIODE DE CONSTRUCTION DU STAND</u>	8
13	<u>HAUTEUR MAXIMALE DU STAND</u>	8
14	<u>HAUTEUR MAXIMUM DE L'ELINGAGE</u>	8
15	<u>ÉLECTRICITÉ</u>	8
16	<u>PRIX DE L'ELINGAGE PAR POINT</u>	8

# Table des Matières

---

17	<u>RETARD DURANT LA PÉRIODE DE CONSTRUCTION DE STAND</u>	8
18	INSTALLATION DE MATÉRIELS DURANT LE JOUR D'OUVERTURE DU SALON	8
19	<u>MATÉRIEL SPÉCIFIQUE</u>	9
20	NETTOYAGE ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS	9
21	<u>ESPACE DE RANGEMENT</u>	9
22	<u>EMBALLAGE VIDE</u>	9
23	BRUIT	9
24	<u>FRAIS DE PAIEMENT</u>	9

## 1- APPROBATION DE CONCEPTION DE STAND:

La conception du stand doit être fournie à l'organisateur pour validation. Si la conception n'est pas approuvée, le constructeur devrait la refaire. Eurl NAPEC a toutes les latitudes pour accepter, changer, vérifier ou rejeter de la conception. Le délais de réception des maquettes des stands est le **14 Février 2019**.

## 2- FRAIS D'ACCÈS:

Tous les constructeurs de stands doivent payer les frais d'accès au hall d'exposition un montant de **80 000 DZD + 19% de TVA ou 800 Euro + 19% de TVA**.

## 3- COORDONNÉES DU PERSONNEL POUR LES BADGES:

- Les constructeurs de stands doivent fournir une liste de tous leurs personnels afin de préparer leurs badges.
- L'accès au hall d'exposition est interdit sans badge autorisé.
- Seul le personnel autorisé aura accès au hall d'exposition.
- Le port du badge est obligatoire partout et à tout moment dans le hall d'exposition.
- Le personnel non listé n'aura pas accès au hall d'exposition.

## 4- COMBINAISON DE TRAVAIL DES CONSTRUCTEURS DE STANDS:

**Tout le personnel des constructeurs de stands est concerné par la règle suivante:**

Le port d'une combinaison de sécurité avec le signe de votre entreprise pendant la période de construction est obligatoire.

Sans les éléments suivants, personne ne pourra accéder au hall d'exposition.

Pour un non respect de cette règle, vous serez dans l'obligation de payer un montant de **30 000 DZD + 19% de TVA**, à chaque fois et pour chaque personne.



## 5- ESPACE FUMEUR:



Pour votre sécurité, le Centre de Convention est **un espace non fumeur. 50 000 DZD (ou 500 Euro + 19% TVA)** sera facturé pour toute personne qui fume au salon d'exposition

## 6- PÉRIODE DE MONTAGE DE STANDS:

La planification de construction des stands personnalisés est prévue :

**Du 26 février au 5 mars 2019 de 8h00 à 22h00**

## 7- PÉRIODE DE DÉMANTÈLEMENT:

La période de démantèlement des stands personnalisés est fixée au **13 mars après 19h00 jusqu'au 14 mars à 18h00.**

Au delà de cette date, les constructeurs de stands doivent payer un montant de **150 000 DZD + TVA chaque 12 heures de retard.**

## 8- LISTE DU MATÉRIEL ET DES ÉQUIPEMENTS POUR ACCÉDER AU SALON:

Vous êtes priés de préparer une liste du matériel incluant :

Le nom, la marque et la quantité du matériel, pour une vérification à l'entrée du salon. Cette liste est importante pour faire sortir votre matériel. Aucun matériel ne sera accessible à l'exposition sans être préalablement enregistré.

## 9- CONSTRUCTION DES STANDS SPÉCIFIQUES DANS LE HALL DE L'EXPOSITION:

Les constructeurs de stands ne sont pas autorisés à construire leurs stands sur site, afin d'éviter de perdre du temps dans l'installation de leurs stands.

Le soudage, la découpe et la peinture doivent être effectués à l'extérieur du hall d'exposition.

L'Exposant est obligé de confier le travail d'électricité à des électriciens professionnels.

L'installation de votre stand doit être terminée avant le **5 mars 2019 à 21h00.**

L'exposant est tenu d'enlever tous les déchets et d'assurer le nettoyage complet de l'espace de son kiosque et des corridors entourant le kiosque.

## 10- PERSONNEL DES CONSTRUCTEURS DE STANDS:

Le personnel des constructeurs de stands n'est pas autorisé à accéder à la zone d'exposition du **10 au 13 mars 2019.**

## 11- DÉCOUPE DE BOIS PENDANT LA PÉRIODE DE CONSTRUCTION:

Une salle spéciale de découpe est dédiée aux entrepreneurs de stands, la découpe du bois à l'intérieur du stand entraînera un paiement de **20 000 DZD + 19% de TVA (ou 200 Euro + 19% de TVA)**.

## 12- UTILISATION DES COULOIRS PENDANT LA PÉRIODE DE CONSTRUCTION DU STAND:

Les constructeurs de stands sont autorisés à utiliser uniquement l'espace de la cabine.

L'utilisation des couloirs est interdite pour mettre les bois ou le matériel de construction dans les couloirs.

Des frais de **30 000 DZD+ 19% TVA** seront facturés pour les constructeurs à chaque fois qu'ils mettent leurs matériels ou le bois dans les couloirs.

## 13- HAUTEUR MAXIMALE DU STAND:

Maximum **5M**.

## 14- HAUTEUR MAXIMUM DE L'ELINGAGE:

Maximum **6M**.

## 15- ÉLECTRICITÉ:

est inclus dans vos frais d'accès.

## 16- PRIX DE L'ELINGAGE PAR POINT:

**150 Euro + 19% TVA. Ou 20 000 DZD +19% TVA** Payable par le constructeur.

## 17- RETARD DURANT LA PÉRIODE DE CONSTRUCTION DE STAND:

Après le **5 Mars**, le constructeur de stand devra payer **50 000 DZD + 19% VAT ou 500 Euro + 19% VAT** pour chaque journée de retard. Après le **8 mars** aucun constructeur de stand n'aura accès au centre d'exposition pour la construction sauf pour dépôt de matériels ou les finitions de dernière minute.

## 18- INSTALLATION DE MATÉRIELS DURANT LE JOUR D'OUVERTURE DU SALON:

Il est strictement interdit d'installer aucun équipement le jour de l'ouverture de l'exposition; Le dernier délai pour l'installation est fixé pour le **9 Mars 2019 jusqu'à 19h**.



---

## 19- MATÉRIEL SPÉCIFIQUE:

Toute demande pour le matériel supplémentaire spécifique (écran plasma, réfrigérateur, chaises, table ...) doit être faite **15 jours** avant l'ouverture de l'exposition.

Aucune demande supplémentaire ne sera acceptée durant l'exposition.

## 20- NETTOYAGE ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS:

Les zones de l'exposition et les allées seront nettoyées quotidiennement pendant la période de l'exposition, mais cela n'inclut pas les stands. Si vous souhaitez faire nettoyer votre stand (tables essuyées, nettoyage des sols, etc.), veuillez commander les services appropriés auprès de l'organisateur.

## 21- ESPACE DE RANGEMENT:

Les organisateurs ne sont pas en mesure de fournir des installations de stockage dans le hall d'exposition pour les caisses d'emballage, les matériaux en surplus ou d'autres biens des constructeurs. Les dispositions pour sa garde doivent être prises avec l'organisateur ou le transitaire officiel. Nous vous rappelons qu'il est contraire aux règlements du département de la sécurité contre les incendies de ranger les objets exposés ou les matériaux d'emballage des constructeurs le long du mur derrière les cabines de périmètre. Aucune caisse, carton ou emballage n'est autorisé derrière les stands des exposants le long des murs des halls d'exposition.

## 22- EMBALLAGE VIDE:

Les emballages vides de toutes sortes (p. ex. les boîtes et les matériaux d'emballage) ne peuvent être stockés dans le hall, à l'intérieur ou à l'extérieur du stand. Tout emballage vide de ce type doit être retiré immédiatement, en raison des règles de sécurité incendie.

## 23- BRUIT:




Dans le hall d'exposition et pendant les heures de construction :

La projection de films et l'amplification des voix à l'aide des haut-parleurs, la production de musique et / ou de sons ne sont pas autorisés.

## 24- FRAIS DE PAIEMENT:

L'accès est interdit à tous les constructeurs de stands sans le paiement intégral de tous les frais liés à la construction du stand.

**Pour toutes autres informations supplémentaires,  
nous contacter au:**

-  [pic@napec-dz.com](mailto:pic@napec-dz.com)
-  +213 550 496 061 / +213 550 468 898
-  [www.napec-dz.com](http://www.napec-dz.com)

